



Anomalies relevés lors de visites de votre préventiviste incendie



Avertisseur de fumée

Un avertisseur de fumée doit être remplacé dix ans après sa date de fabrication, même s'il est électrique et même s'il fonctionne encore. Si aucune date de fabrication ne se trouve sur celui-ci, changez-le ! Il a probablement beaucoup plus que 10 ans.

Vous devez avoir un avertisseur de fumée fonctionnel à tous les étages de votre maison. Vous devez en poser un au 2^e étage, même si personne n'y dort et un au sous-sol même s'il ne sert que d'entreposage. Voulez-vous que le feu et la fumée remplissent complètement le sous-sol ou l'étage avant que la fumée ne monte au rez-de-chaussée et vous alerte ? Probablement pas !

N'oubliez pas de remplacer vos piles dans votre avertisseur au moins deux fois par année ou au changement d'heure. Les constructions plus récentes sont munies obligatoirement d'avertisseurs de fumée électriques. Ont-ils une pile d'appoint si vous manquez d'électricité ? La plupart des avertisseurs de fumée électriques posés à la construction du bâtiment sont seulement électriques. Je vous conseille d'ajouter des avertisseurs à pile ou de changer vos avertisseurs seulement électriques pour des avertisseurs à double alimentation, électricité et pile dans le même avertisseur.

Si vous possédez des avertisseurs de fumée reliés au système d'alarme, ceux-ci doivent aussi être remplacés après dix ans. Un test annuel doit aussi être fait avec votre centrale pour vous assurer que celui-ci capte bien la fumée et que la centrale est capable de vous joindre en cas de fausse alarme. La meilleure façon est de contacter votre fournisseur d'alarme et de faire un test avec eux pour s'assurer ainsi que tout est en bon état et fonctionnel.

Avertisseur de monoxyde de carbone

Contrairement aux avertisseurs de fumée, les avertisseurs de monoxyde de carbone doivent être remplacés cinq à sept ans après la mise en fonction tout dépendant des compagnies. Je vous conseille de choisir un avertisseur à double alimentation comme vos avertisseurs de fumée (électricité et pile). Idéalement, placez un avertisseur de monoxyde de carbone à tous les étages de votre maison. Il en faut minimalement un près des chambres à coucher.

N'oubliez pas de changer vos piles au changement d'heure comme pour vos avertisseurs de fumée !

Propane

Les bouteilles de 20 livres de propane pour le barbecue doivent être entreposées à l'extérieur de la maison, du garage ou du cabanon. Beaucoup de gens placent celles-ci dans leur cabanon. Si un incendie débute dans celui-ci, la chaleur peut augmenter très vite et peut faire exploser le contenant de propane comme une bombe !

Entreposez les bouteilles de propane loin de la chaleur ou des sources d'allumage, dans un endroit sûr, bien ventilé avec un dégagement du sol et sur une base non combustible. Ceux qui ne trouvent pas d'endroit sûr peuvent toujours la laisser sur leur barbecue (à l'extérieur). Vous pouvez aussi placer celle-ci dans une poubelle. Assurez-vous de faire des trous d'aération dans le bas de la poubelle. Ces trous permettront au propane de se dissiper dans l'air et non de s'accumuler dans la poubelle en cas de fuite.

Je tiens maintenant à vous dire que je continue de développer la section prévention sur le site Internet de la Municipalité. Beaucoup de renseignements s'y trouvent. Si pour vous conseiller vous voulez que je traite d'un sujet en particulier dans mon prochain article, il me fera plaisir de le faire.

Pour faire suite à mon article du mois d'avril dernier, je tiens à vous faire un résumé des appels incendie reçus. Les principaux appels pour les mois de mai et juin sont :

- Feux de cuisson : Éteints par les occupants avec un extincteur portatif avant l'arrivée des pompiers (peu de dommages);
- Feu d'industrie : Éteint par les pompiers (peu de dommages);
- Feu de forêt : Éteint par les pompiers;
- Quatre fausses alarmes qui auraient pu être évitées.

Aucune sortie jusqu'à présent pour des feux à ciel ouvert non réglementaires ou sans demande de permis de brûlage. FÉLICITATIONS !

En 2012, nous avons eu 13 appels pour des feux à ciel ouvert pour un total de presque 6 000 \$ de frais de sortie ! Il faut continuer de demander un permis et éviter ainsi des coûts pour des sorties qui peuvent être évitées. Les gens demandent leur permis de brûlage et le brûlage est alors fait sécuritairement. Encore une fois, BRAVO !

Alexandre Langlois, TPI
Votre préventiviste incendie

Activités à venir

- Semaine de la prévention incendie 2013, du 6 au 12 octobre, sous le thème « **Sitôt averti, sitôt sorti !** »
- La Grande Évacuation, mercredi 9 octobre 19 h
- Journée nationale de sensibilisation à la prévention des incendies, les 11, 12 et 13 octobre 2013 au Canadian Tire de Drummondville (avec les services incendie des environs et où je serai présent le vendredi 11 octobre)



Consultez
les annonces
de Saint-Cyrille-
de-Wendover



FAMILIPRIX
Pharmacie Nathalie Cloutier

FOLIFLOR
Centre horticole

DESJARDINS
Caisse populaire de l'est
de Drummond

**LES ENTREPRISES
PATRICK LAVIGNE INC.**
Pavage d'asphalte, lignage,
balayage

CONSTRUCTION
Luc Plante

DESGRANPRÉ
Puits artésiens

AVON
Véronique Veilleux

VACUUM DRUMMOND
Véronique

Le Trait d'union

Pour nous
contacter
par
courriel



journalstcyrille@me.com